



LIVRET D'ACCUEIL

Formation initiale

École de gendarmerie de ROCHEFORT

Formation initiale des élèves sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (ESO-CSTAGN)

Caserne Sous-lieutenant Aubry
Rond-point Albert Bignon
CS 90179
17308 ROCHEFORT Cedex
Tél : +33 (0) 5 46 88 31 99
Fax : +33 (0) 5 46 88 32 95

Courriel : eg.rochefort@gendarmerie.interieur.gouv.fr

TABLE DES MATIÈRES

1 - Le mot du commandant de l'école.....	3
2 - Accueil.....	4
3 - Formation.....	7
4 - Séjour.....	7
5 - Hébergement.....	7
6 - Alimentation.....	7
7 - Horaires (journée « type »).....	8
8 - Communication.....	8
9 - Divers.....	8
10 - Effets et documents à emporter.....	9
11 - Permissions et autorisation de sortie.....	10

1 - Le mot du commandant de l'école

Vous vous apprêtez à devenir sous-officier du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale et à débiter votre formation initiale au sein de l'école de gendarmerie de Rochefort.

Je vous en félicite et vous souhaite dès à présent plein succès dans votre parcours professionnel.

Vous trouverez dans cette École un cadre propice à l'acquisition des savoir-faire et des savoir-être nécessaires à la réussite de votre projet de formation.

L'encadrement qui sera le vôtre comme l'ensemble des structures de soutien de l'École n'ont d'autre objectif que votre réussite.

Engagez-vous résolument dans la formation que vous êtes venus suivre. Vous y serez appelés à partager avec d'autres jeunes gens des efforts physiques et intellectuels qui vous feront progresser, ensemble, vers le but que vous vous êtes fixés.

Donnez le meilleur de vous-même, et vous récolterez les fruits de cette période intense et exigeante.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au site internet dédié aux écoles de la gendarmerie nationale www-org.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn.

Le colonel Dominique CHAPPOT de LA CHANONIE



2 - Accueil

VOUS ALLEZ ÊTRE INCORPORÉ(E) A L'ÉCOLE DE GENDARMERIE DE ROCHEFORT.

ROCHEFORT, sous-préfecture de la Charente-Maritime (17), est une ville moyenne de près de 25000 habitants.

L'école, dont l'entrée est située au Rond-point Albert Bignon, est implantée sur un site d'environ 120 hectares.

Vous devez adapter vos horaires de voyage afin d'arriver la veille au soir à partir de **16h00 et avant 23h00**.

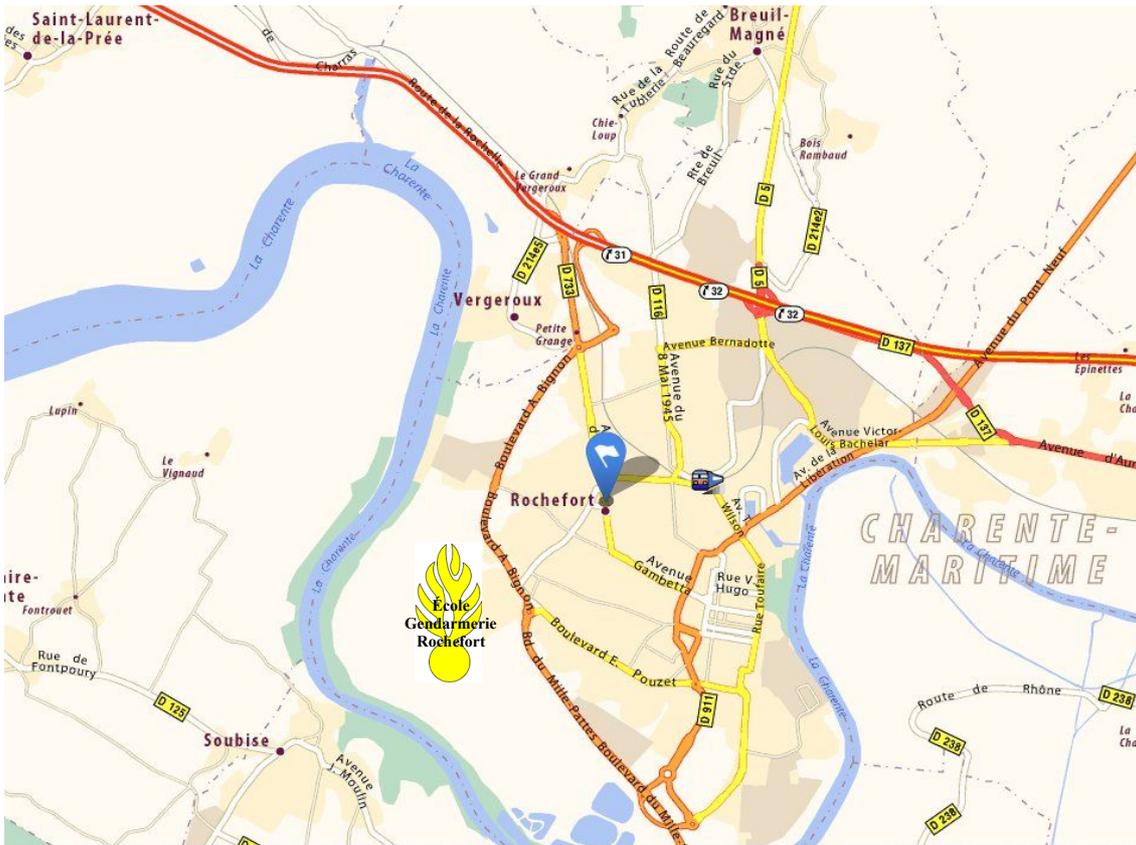
Si vous arrivez la veille au soir avant 19h45, vous avez la possibilité de prendre votre repas sur l'école. Pour cela, vous devez réserver votre repas avant le mercredi de la semaine précédente **dernier délai** en téléphonant au secrétariat du CNFCSTAGN au **05 46 88 32 52** ou en envoyant un mail à l'adresse suivante :

cncfstagn.eg.rochefort@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le nombre de places de stationnement à l'intérieur de l'école étant limité, il est vivement conseillé d'éviter de rejoindre ROCHEFORT par voie routière.

*En cas de retard indépendant de votre volonté, prévenez l'école en téléphonant au **05 46 88 31 99**, en indiquant votre nom, le lieu où vous vous trouvez, le motif de votre retard ainsi que l'heure probable de votre arrivée. Demandez éventuellement un justificatif de retard auprès du chef de gare.*

ACCÈS À L'ÉCOLE



Arrivée par voie routière :

Rond Point Albert Bignon
CS 90179
17308 ROCHEFORT Cédex
Tél : 05.46.88.31.99

Coordonnées GPS :

Latitude : 45,936921
Longitude : - 0,984821

Vous êtes autorisé à stationner votre véhicule dans l'enceinte de la caserne sur le parking réservé au personnel extérieur de l'école.

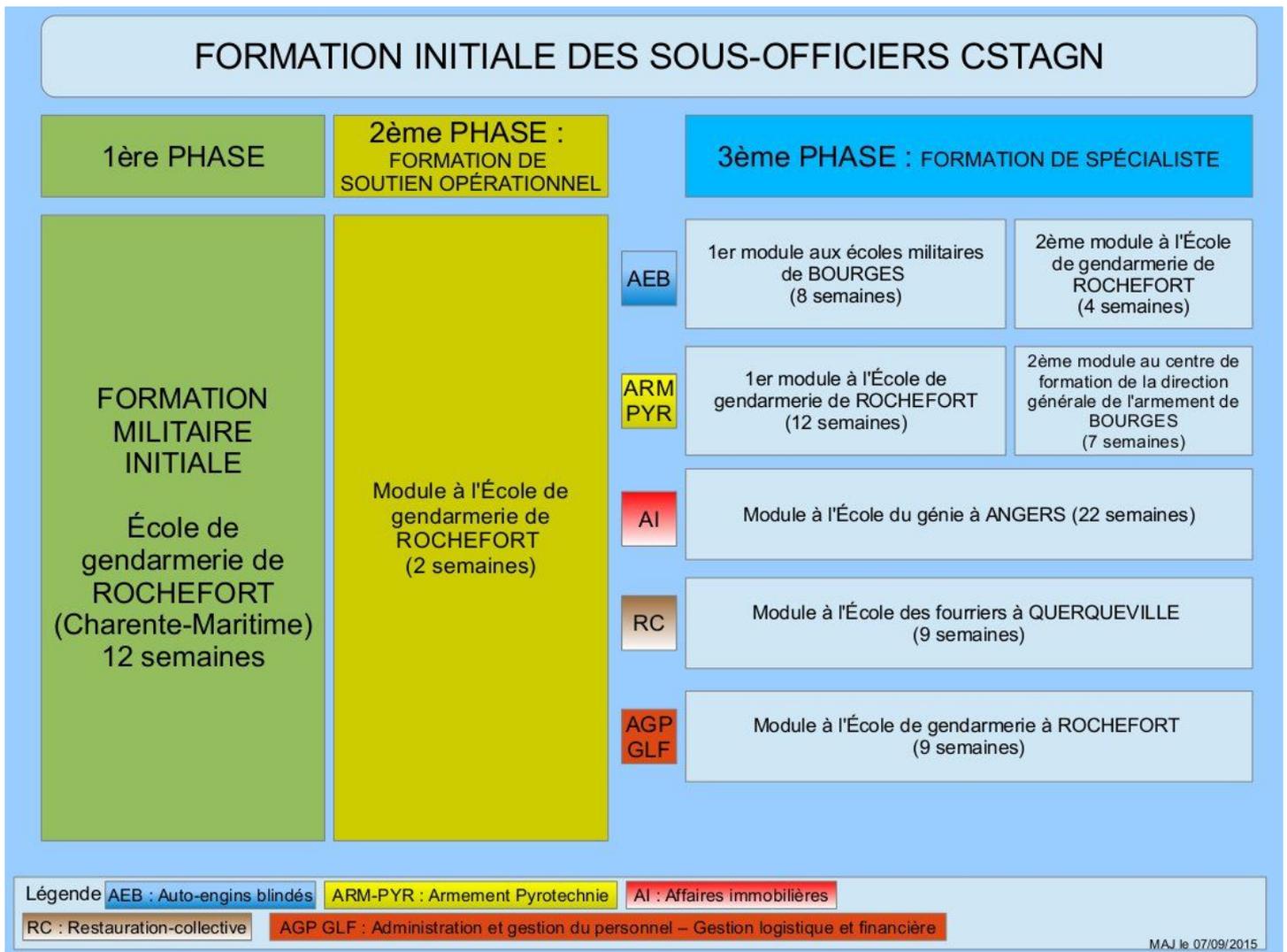
Aucun véhicule civil n'est autorisé à pénétrer dans l'enceinte de la caserne après 23 heures.

Arrivée par voie ferrée :

Deux possibilités :

- Arrivée en gare de Rochefort directement par le train ;
- Arrivée en gare de Surgères puis navette par bus SNCF jusqu'à Rochefort.

3 - Formation



4 - Séjour

Votre stage de formation se déroulera sous le régime de l'internat.
 Les sorties seront limitées et toujours soumises à autorisation.

5 - Hébergement

Vous vivrez en chambre (unité de vie) d'une capacité de 4 à 6 personnes.

6 - Alimentation

Les repas sont pris au cercle mixte de l'école.

7 - Horaires (journée « type »)

Réveil	6h00
Petit déjeuner	6h30
Instruction	07h30-11h30
Déjeuner	11h45
Instruction	13h30-17h30
Dîner	18h45
Étude obligatoire	20h00-21h30
Extinction des feux	22h30

8 - Communication

1- Pour appeler l'école

Pour les familles et seulement en **CAS D'URGENCE** :

05 46 88 31 99

demandez le gradé de semaine du CNFCSTAGN.

2- Pour appeler à partir de l'école

Les horaires d'appel sont fixés en dehors des heures de cours. L'école ne dispose pas de cabine téléphonique.

Les règles relatives à l'utilisation des téléphones mobiles à l'intérieur de l'école vous seront exposées à votre arrivée.

3- Pour recevoir votre courrier

Élève sous-officier *Nom Prénom*
CNFCSTAGN - X^{ème} peloton
École de gendarmerie de ROCHEFORT
rond-point Albert Bignon
CS 90179
17308 ROCHEFORT CEDEX

9 - Divers

Sont mis à disposition dans l'enceinte de l'école :

- un comptoir des ventes où vous trouverez les produits de première nécessité ;
- une laverie automatique.



L'école ne dispose ni de distributeur automatique de billets, ni de borne SNCF.

Est mis à disposition dans l'enceinte du bâtiment d'instruction :

- une borne wifi (non reliée à internet) qui vous permettra de récupérer les supports de cours dispensés durant la formation initiale.

10 - Effets et documents à emporter

A votre arrivée, vous percevrez un paquetage comportant les effets militaires qui vous seront nécessaires.

NOTA :

"Les aspirants de gendarmerie issus du volontariat "AGIV", les gendarmes adjoints volontaires (GAV) et certain militaire titulaire d'un engagement à servir dans la réserve (ESR) intégrant l'école de gendarmerie de Rochefort percevront un complément au paquetage initial déjà perçu.

Ces futurs élèves doivent donc impérativement conserver les effets perçus au titre de leurs précédentes fonctions et se présenter munis de ces derniers lors du premier jour d'intégration à l'école."

Il vous est cependant demandé d'emporter :

Effets et objets personnels :

- du linge personnel ;
- une tenue de sport (maillot de bain, survêtement, tee-shirt, short, **chaussures de sport** : usage régulier – couleurs neutres) ;
- un nécessaire de toilette ;
- un nécessaire à chaussures ;
- un nécessaire à chignon pour le personnel féminin portant les cheveux longs ou mi-longs ;
- une lampe frontale ;
- un fond de pharmacie (pansements, antalgiques...) ;
- une ou des tenues civiles correctes ;
- au moins deux cadenas ;
- des cintres ;
- un nécessaire de correspondance (stylos, crayon à mine de graphique, gomme, taille-crayon, feuilles blanches, classeur grand format) ;
- une **clé USB** pour les cours de bureautique ;
- un téléphone portable android, une tablette ou un ordinateur portable (équipé wifi) vous permettant de récupérer les supports de cours sur la borne wifi est souhaitable sans être obligatoire. **Aucun support papier ne sera donné aux élèves.**

Documents administratifs :

- lettre de convocation ;
- **copie livret de famille ou extrait d'acte de naissance (+extrait d'acte de naissance du conjoint et des enfants s'il y a lieu) ;**
- bon unique de transport (accompagné des billets SNCF) ;
- 3 photocopies de la carte nationale d'identité (recto-verso) ;
- photocopie du permis de conduire (recto-verso) ;
- carnet de santé et certificat de vaccination ;
- carte de groupe sanguin ;
- les photocopies état signalétique et des services et des derniers bulletins de solde pour les anciens militaires ;
- photocopie de tous les diplômes militaires, civils et de secourisme ;
- 3 relevés d'identités bancaires ou postaux ;

- photocopie carte d'assurance maladie VITALE (carte verte) ou photocopie de l'attestation de sécurité sociale sous le numéro INSEE de l'intéressé ;
- photocopie de la carte de mutuelle (le cas échéant) ;
- photocopie du certificat de participation à la JAPD (journée d'appel de préparation à la défense) ou à la JDC (journée défense et citoyenneté) ;
- photocopie de l'attestation sur l'honneur de vie maritale ou de pacs (le cas échéant) ;
- photocopie du contrat des ultramarins (le cas échéant) ;

NOTA : Si vous ne détenez pas de compte bancaire personnel, faites immédiatement le nécessaire auprès d'une banque ou de la Poste. **Un relevé d'identité bancaire ou postal est en effet indispensable** pour le versement futur de votre rémunération et votre affiliation auprès de la Caisse nationale militaire de la sécurité sociale (CNMSS) à TOULON.

11 - Permissions et autorisation de sortie

Permissions

En fonction du programme de formation, vous pourrez bénéficier d'une permission de 48 heures le week-end.

En cas d'événement familial exceptionnel, une permission pourra éventuellement vous être accordée.

Autorisation de sortie

Un soir par semaine, de 18h30 à 23h00, vous pourrez bénéficier d'une autorisation de sortie dans les limites de la garnison.

Une tenue civile correcte est exigée.

Visites des familles

Elles sont possibles en dehors des heures de service, lors des sorties autorisées et lors des week-ends de permission.

Service social et santé

Un service social est à votre disposition à l'École. Vous pouvez consulter le responsable à tout moment. Un sous-officier spécialiste vous informera sur la protection sociale.

Le service médical assure les consultations durant les heures ouvrables.